

COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°19/2020

Date de convocation : 20 mai 2020

Date d'affichage : 20 mai 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

L'an deux mil vingt à vingt heures trente, le jeudi vingt-huit mai le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, PERROT, DIEUMEGARD, MANASSÉ, ROUÉ-CORÉ, BELABED, AUGROS, FAYAT, Mrs GUIBERT, AUGROS, ROBBE, MARTIN, LOPES DUQUE, Mr FISCHER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absent : Mr GAILLARD avec pouvoir à Mme FAYAT, Mr CORCY avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr HAIMET avec pouvoir à Mme PERROT, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mme DUMAND avec pouvoir à Mme FAYAT, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mme AUGROS, Mr KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr MARTIN.

Absents sans pouvoir : Mme DANSETTE, Mme JUSSERAND, Mme MARET, Mme LEGENDRE.

Madame MONNIER a été élue secrétaire

OBJET : DEBAT RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,
Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

PREND acte des échanges sur les orientations budgétaires présentées et annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

Rapport d'Orientation Budgétaire Année 2020

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'année 2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record sur la politique économique. Les incertitudes politiques et géopolitiques ont été nombreuses : guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, absence d'accord sur le Brexit, ampleur du ralentissement en Chine, élections européennes et montée des populismes, crise Iran-Etats Unis.

Ces incertitudes ont entraîné dès l'été 2019 une nette révision en baisse des prévisions de croissance. Les dernières semaines de 2019 ont toutefois ravivé les espoirs d'un accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis d'une part et d'une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'Union Européenne d'autre part.

Les incertitudes et la mise en place de taxe sur les importations ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial de 3,7 % en 2018 à 3% en 2019 (estimation Natixis).

Vers un effondrement de l'économie en 2020

L'apparition du COVID 19 à la fin de l'année dernière en Chine et sa propagation en Europe et aux Etats-Unis bouleversent toutes les données économiques connues à ce jour en temps de paix mondiale.

Le confinement des populations pendant 8 à 10 semaines a provoqué une forte baisse du produit intérieur brut (PIB).

La crise sanitaire a de graves répercussions sur l'activité économique. En raison de la pandémie l'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de l'ordre de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09.

Selon un scénario de référence fondé sur l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du second semestre 2020 et d'un relâchement progressif des efforts d'endiguement, l'économie mondiale devrait croître de 5,8 % en 2021 à mesure que l'activité économique se normalisera grâce au soutien des pouvoirs publics.

En France, le PIB accuse une baisse de - 5,8 % au premier trimestre 2020, soit la baisse la plus forte sur l'historique de la série trimestrielle depuis 1949. L'évolution négative du PIB est principalement liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars.

Parallèlement, les dépenses de consommation des ménages chutent de -6,1 %. L'investissement baisse lourdement -11,8%, en particulier dans la construction (-13,8%) en lien avec l'arrêt de tous les chantiers à partir du 17 mars.

Mise en place en France d'un plan exceptionnel de soutien massif en faveur de l'économie

La prévision de croissance économique en France est estimée à - 8% pour 2020. Face à l'ampleur de la crise du coronavirus et à ses conséquences économiques et sociales, le gouvernement met en place un plan d'urgence au travers d'un budget rectificatif pour soutenir l'économie et l'emploi de plus de 110 milliards d'euros.

Les moyens des dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises s'élèvent à 24 milliards d'euros pour l'activité partielle et 7 milliards d'euros sur le fonds de solidarité pour les très petites entreprises.

Ce budget rectificatif ouvre également un montant exceptionnel de 20 milliards d'euros de crédits pour le renforcement des participations financières de l'État dans les entreprises stratégiques en difficulté et abonde le Fonds de développement économique et social (FDES) dont l'enveloppe de prêts aux entreprises fragiles et en difficulté atteindra 1 milliard d'euros.

Une provision de 8 milliards d'euros est prévue pour les dépenses exceptionnelles de santé pour faire face à l'épidémie, notamment les matériels et les masques, les mesures sur les indemnités journalières et le jour de carence ainsi que les rémunérations exceptionnelles pour le personnel soignant et une première tranche des surcoûts liés à la crise.

S'y ajoutent près de 315 milliards d'euros de garanties accordées par l'État en faveur des entreprises ainsi que les 540 milliards d'euros du plan commun de l'Union européenne pour soutenir les systèmes de santé, l'économie et l'emploi des États membres.

LES MESURES FISCALES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES INITIALE

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La LFI instaure quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est mis en œuvre :

La base de TH (hors accroissement physique) est revalorisée de 0,9 % alors que le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20% des ménages encore soumis à son paiement. La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

LA REFORME FISCALE

Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

La LFI entame la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Ces valeurs obsolètes se basent sur un loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

La LFI prévoit

- une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1^{er} trimestre 2023. Sur cette base le Gouvernement présentera au Parlement un rapport avant le 1^{er} septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités locales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- Un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.

ORIENTATIONS DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

Dans ce contexte, la majorité municipale a décidé de maintenir une rigueur budgétaire tout en assurant la réalisation d'investissement peu nombreux mais indispensables au développement de la commune.

En section de fonctionnement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise par un contrôle des dépenses des services communaux accompagné d'une optimisation des recettes :

↳ baisse des dépenses de personnel par l'annualisation des agents du service enfance jeunesse et le non remplacement systématique des agents communaux qui ont quitté la commune.

↳ baisse des charges à caractère général par une gestion rigoureuse des dépenses tout en maintenant ou augmentant le périmètre des services rendus à la population.

↳ le gel des taux communaux des taxes communales : la taxe d'habitation, la taxe foncière, et la taxe sur le foncier non bâti afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants de Saint-Germain-sur-Morin.

En section d'investissement

Il est prévu la poursuite du remplacement global du réseau d'éclairage public avec le remplacement de lanternes obsolètes avec de l'éclairage LED beaucoup moins consommateur d'énergie et plus efficace pour un montant global estimé à 60 K€

La réalisation d'une salle multi-activités en extension du gymnase destinée aux élèves du collège Stéphane Hessel, aux élèves de l'école de l'orme aux loups, aux pompiers du centre de secours et aux associations sportives de la commune.

Cet investissement est estimé à 352 000 €. Il sera financé au moyen de la DETR pour un montant de 60 282,83 € et par une subvention spécifique du Conseil Départemental d'un montant de 60 283 €.

Le reste de l'investissement sera financé par l'emprunt, et/ou par la réalisation d'actifs fonciers non-stratégiques appartenant à la Ville.

L'acquisition de matériel pour les services techniques et l'achat d'un minibus d'occasion pour un montant de 39 000 €. Les services techniques auront ainsi vu la majeure partie de leur matériel rénové ces dernières années.

L'encourt de la dette

En 2020, les intérêts de la dette en section de fonctionnement seront en diminution de 8,5 % à 29 220,74 €.

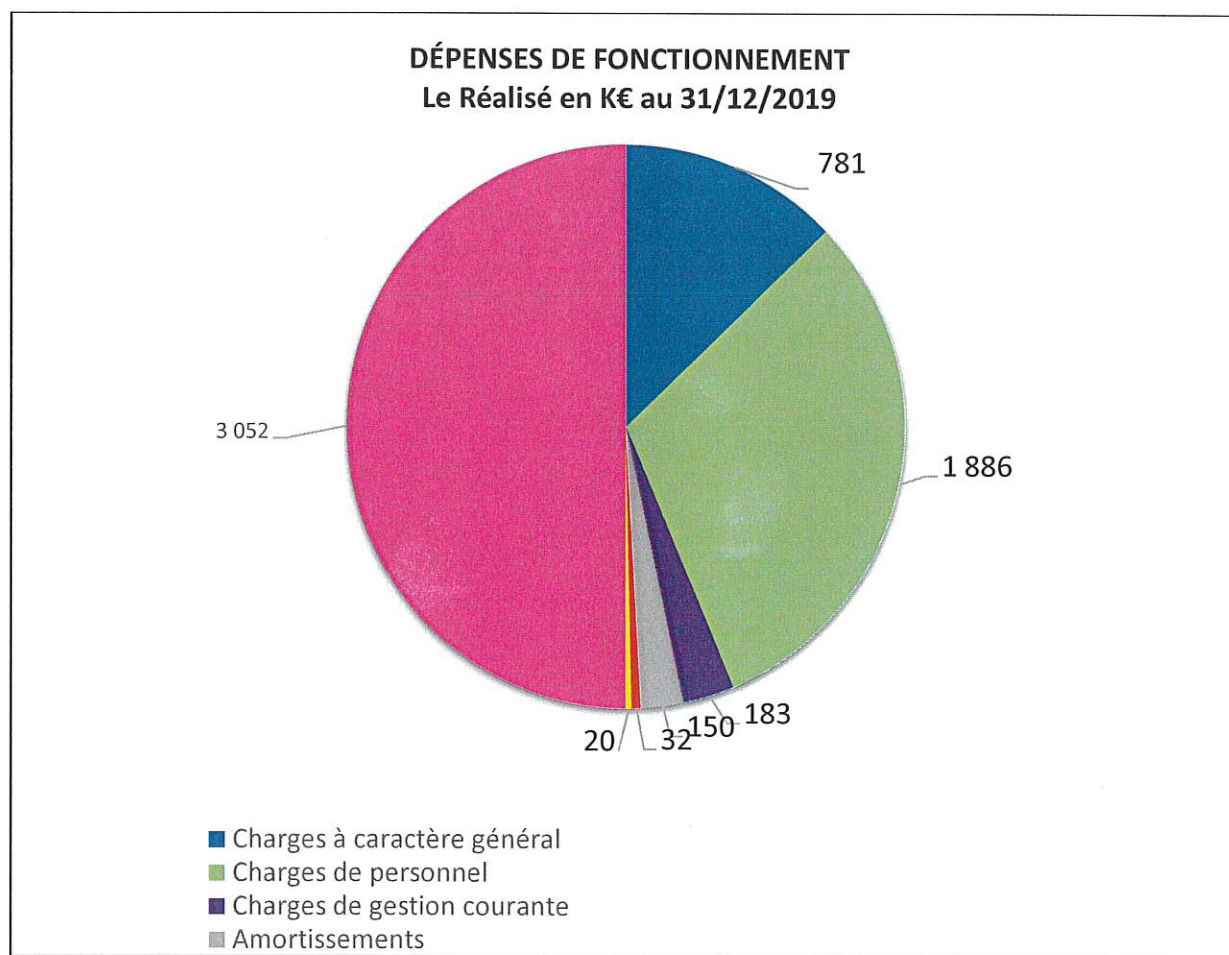
Le remboursement du capital en section d'investissement sera en diminution de 1,3 % à 225 845,37 €.

SOMMAIRE

I. Les Dépenses de fonctionnement	p. 1
II. Les Ressources de fonctionnement	p. 2
III. Résultat de fonctionnement	p. 3
IV. Comparatif de Fonctionnement sur les 5 dernières années :	
- Dépenses de fonctionnement	p. 4
- Ressources de fonctionnement	p. 5
- Comparatif Dépenses / Ressources de fonctionnement	
V. Les Dépenses d'investissement	p. 6
VI. Les Ressources d'investissement	p. 7
VII. Résultat d'investissement	p. 8
VIII. Comparatifs d'Investissement sur les 5 dernières années :	
- Dépenses d'investissement	p. 9
- Ressources d'investissement	
IX. - Comparatif Dépenses / Ressources d'investissement	
X. Capacité d'autofinancement sur les 5 dernières années	p. 10
XI. Les Taxes (Taxe Habitation, Taxe Foncière bâti, Taxe Foncière non-bâti)	p. 11
XII. La Dotation globale de fonctionnement – La Dotation de solidarité rurale	p. 12
XIII. La Dette par habitant	p. 13
XIV. Les Projets	
XV. Les Investissements prévus en 2020	

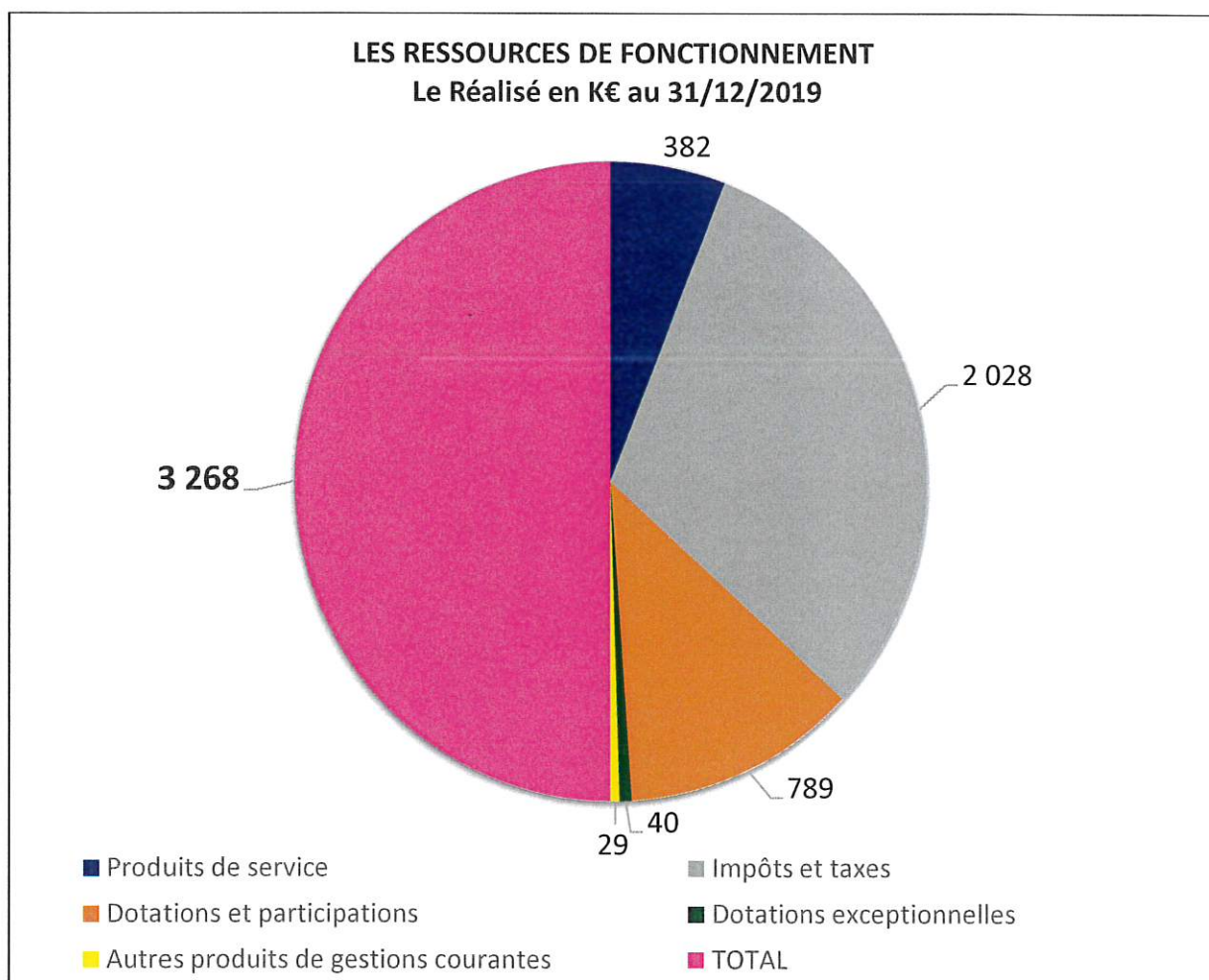
I - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2019
Charges à caractère général	781
Charges de personnel	1 886
Charges de gestion courante	183
Amortissements	150
Frais financiers	32
Charges exceptionnelles	20
TOTAL	3 052



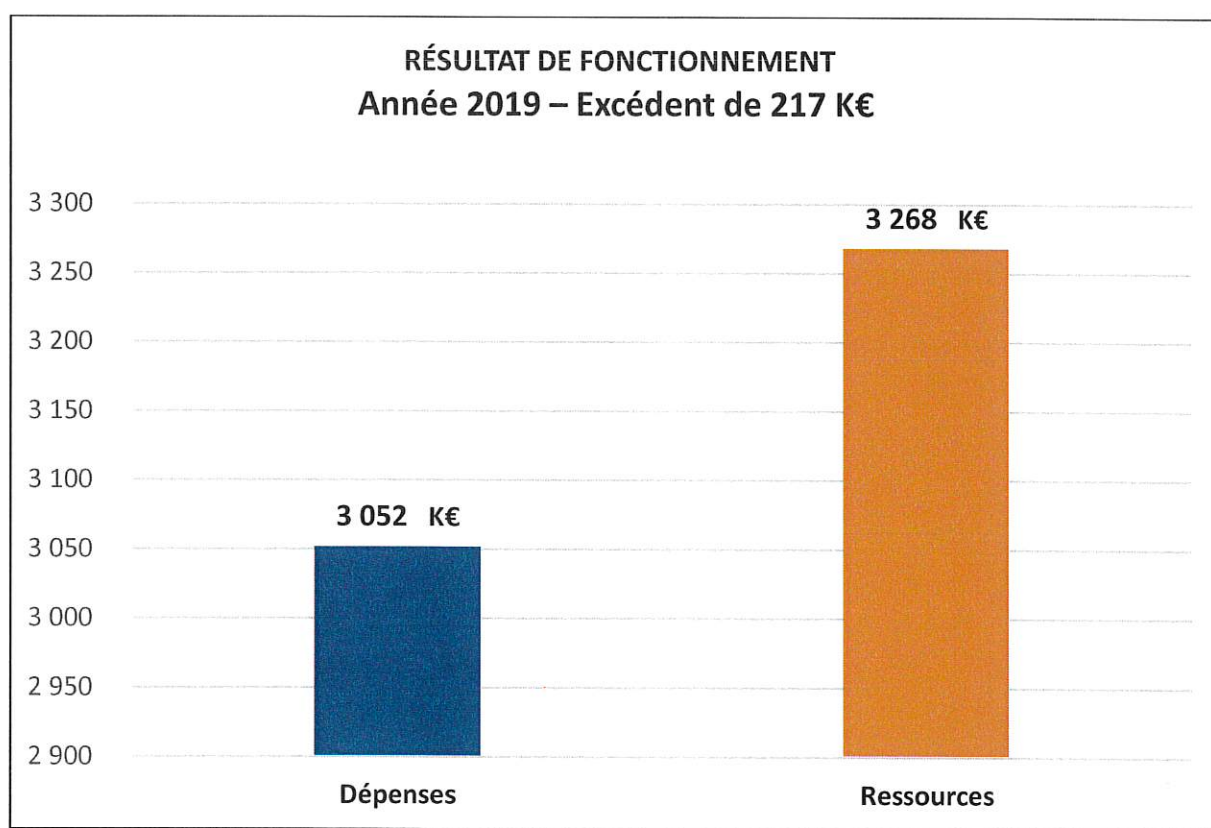
II – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2019
Produits de service	382
Impôts et taxes	2 028
Dotations et participations	789
Dotations exceptionnelles	40
Autres produits de gestions courantes	29
TOTAL	3 268



III – RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

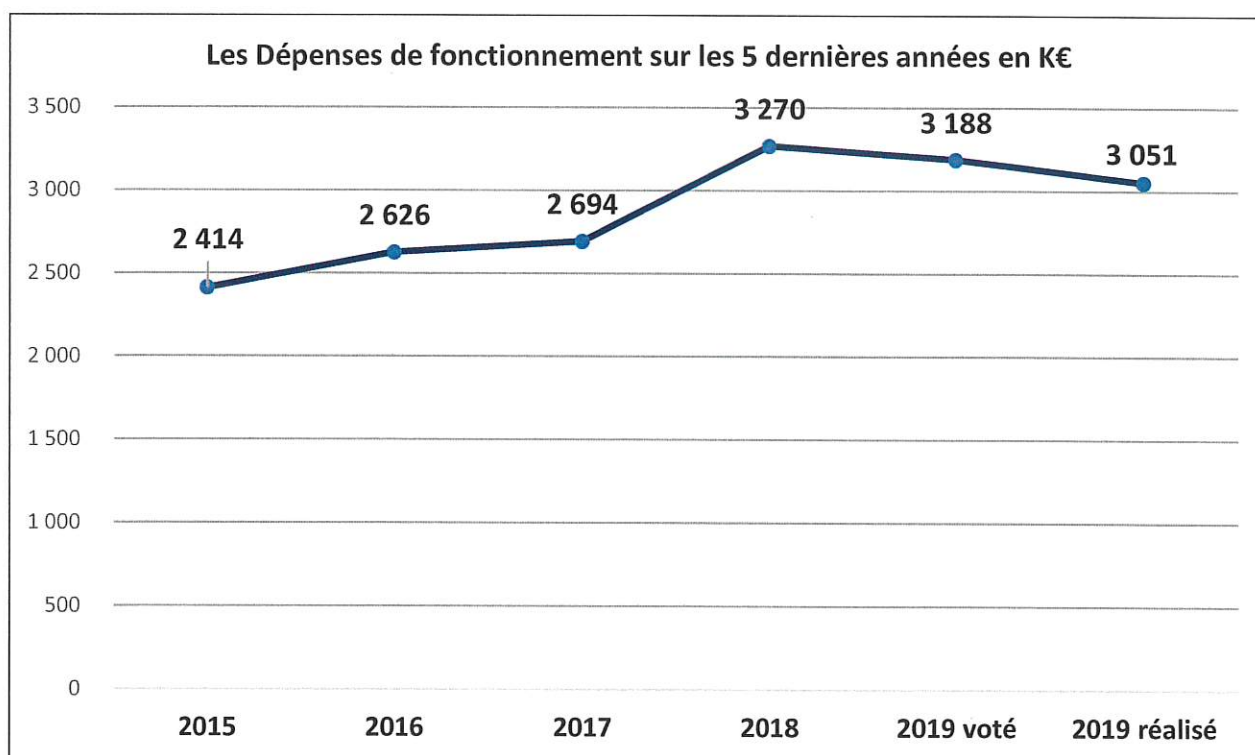
DÉPENSES	RECETTES
3 052 K€	3 268 K€
Excédent au 31/12/2019	217 K€
Excédent reporté	523 K€
TOTAL REPORTABLE	740 K€



IV – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses de fonctionnement en K€

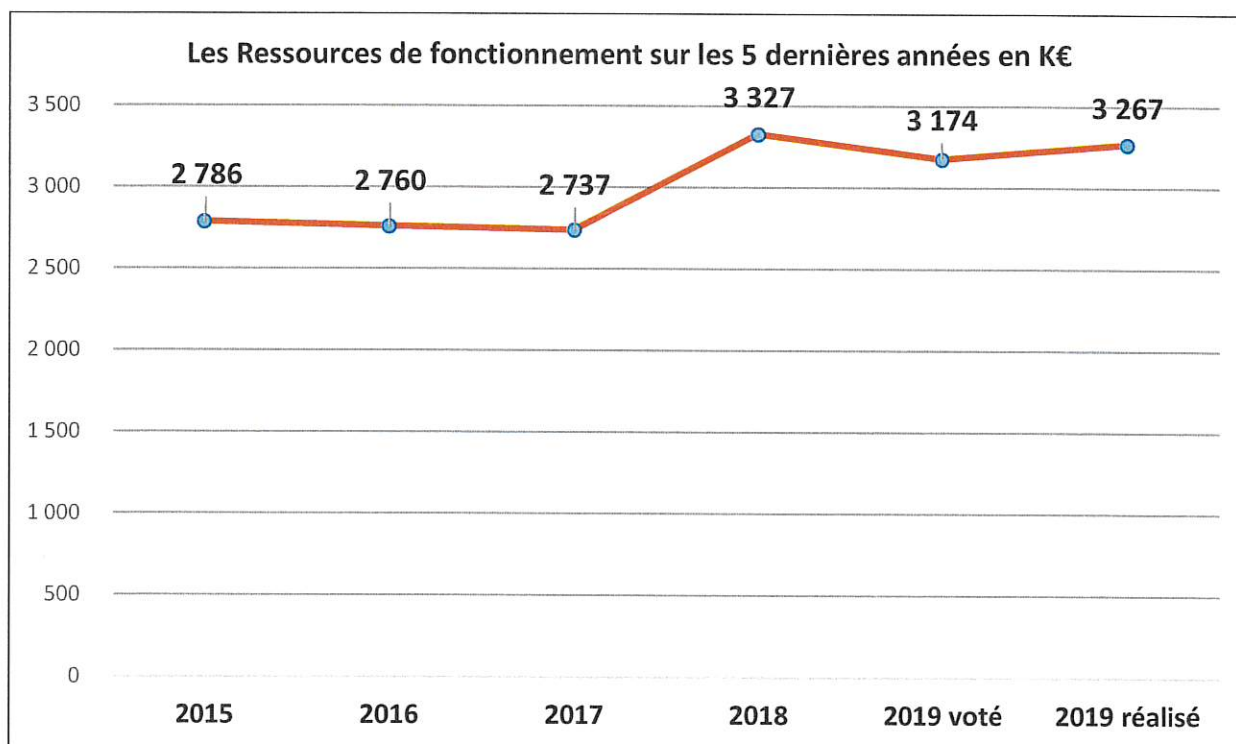
Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019 voté	2019 réalisé
11	Charges générales	558	572	594	820	840	781
12	Personnel	1 218	1 333	1 402	1 910	1 925	1 886
42	Opérations intersections	62	57	125	288	150	150
65	Gestion courante	478	605	536	196	222	183
66	Frais financiers	98	59	37	34	31	31
67	Charges exceptionnelles				22	20	20
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	2 414	2 626	2 694	3 270	3188	3 051



IV – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

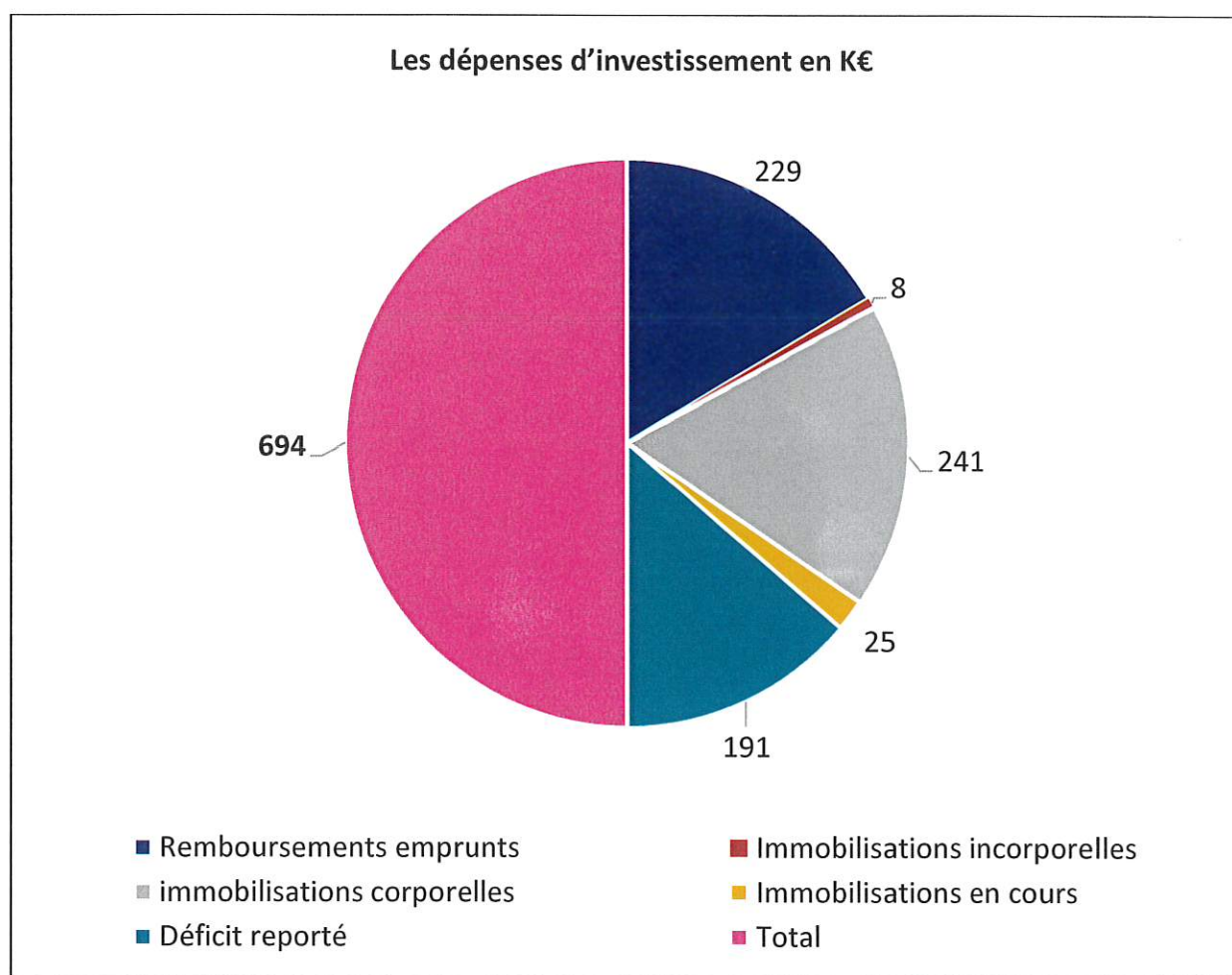
Ressources de fonctionnement en K€

Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019 voté	2019 réalisé
70	Produits des services	13	14	12	330	334	382
73	Impôts et taxes	1 869	1 837	1 895	1 970	2 006	2 028
74	Dotations et participations	826	748	763	818	772	789
75	Autres produits	41	38	37	32	32	29
77	Produits exceptionnels	37	17	30	177	30	39
	Dotations participatives exceptionnelles		106				
TOTAL RESSOURCES		2 786	2 760	2 737	3 327	3 174	3 267



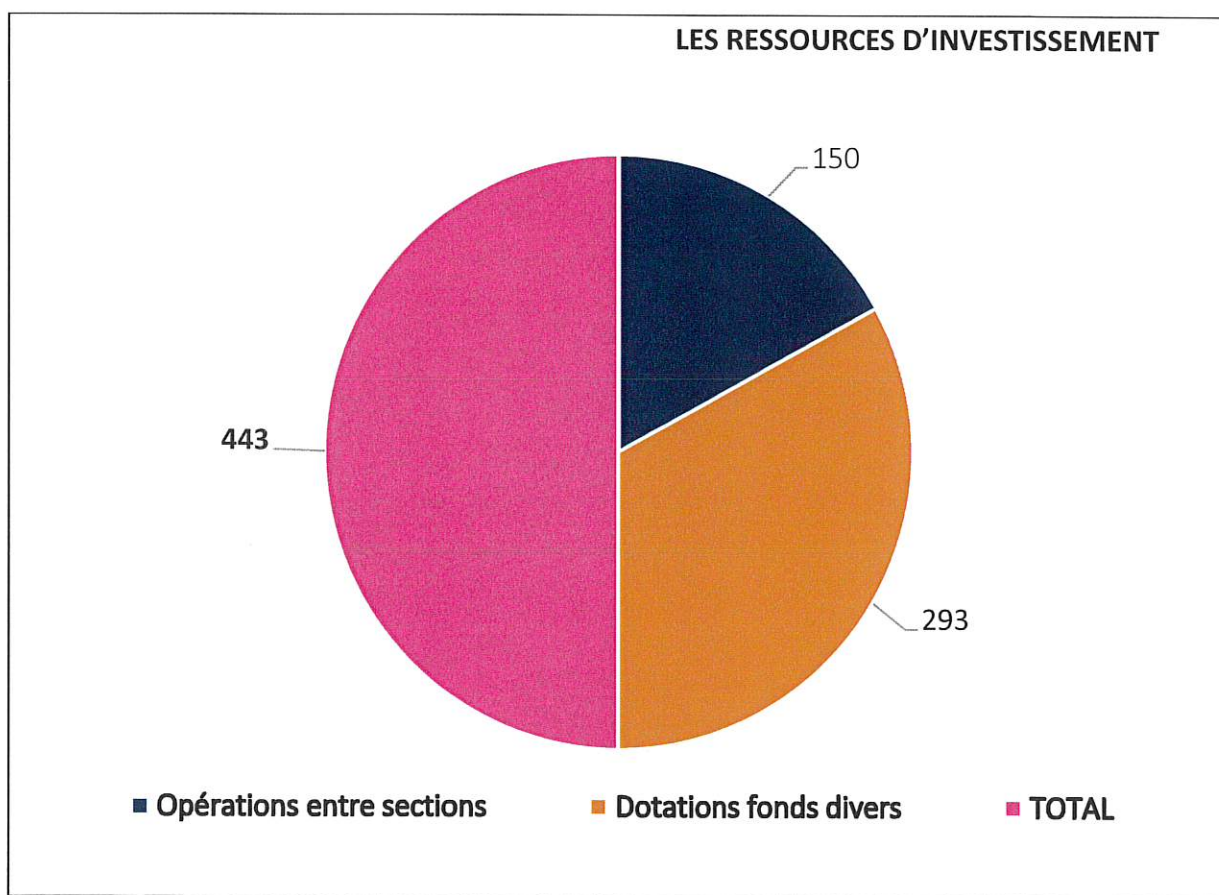
V – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2019
Remboursement emprunts	229
Immobilisations incorporelles	8
Immobilisations corporelles	241
Immobilisations en cours	25
Déficit reporté	191
TOTAL	694



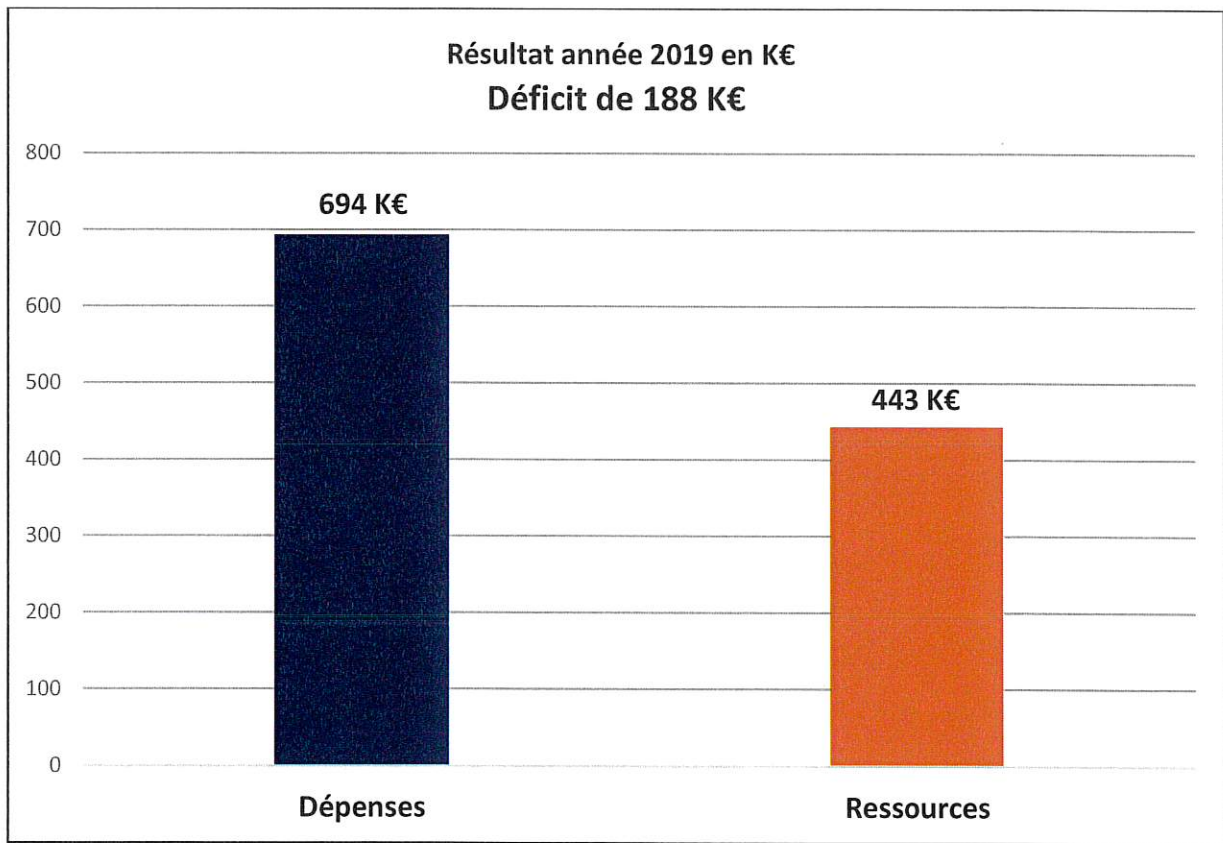
VI – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2019
Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	150
Dotations fonds divers	293
TOTAL	443



VII – RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT en k€

DÉPENSES	RESSOURCES
694 K€	443 K€
Déficit au 31/12/2019	250 K€



VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019 voté	2019 réalisé
16	Remboursement emprunt	253	2127	224	227	228	228
20	Immobilisations incorporelles	3	3	41	7	14	7
21	Immobilisations corporelles	111	358	341	573	301	240
23	Immobilisations en cours	425	22	18	17	372	24
1	Déficit		101		210	190	190
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	792	2611	624	1034	1105	689

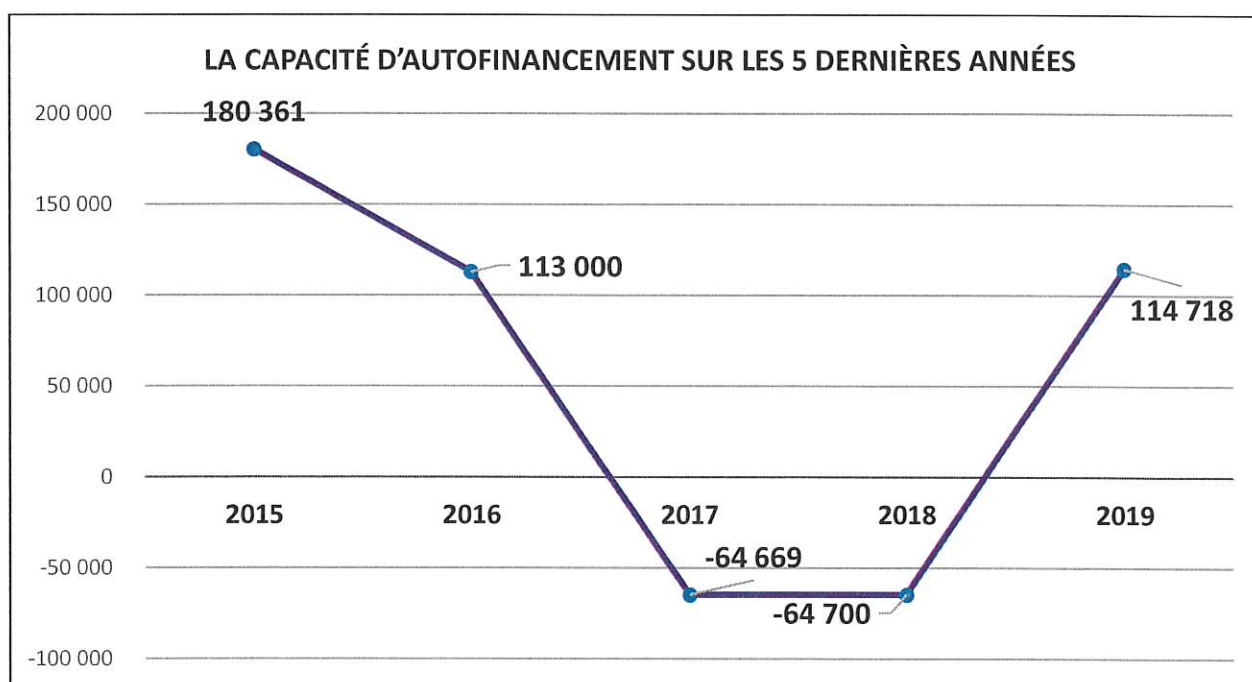
VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Ressources d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019 voté	2019 réalisé
40	Opérations entre sections, Amortisse- ments, Vente terrain	62	57	125	288	150	150
10 + 1068	Dotation fonds divers	493	393	128	521	328	293
13	Subventions investissement	2	119	18	37	120	0
16	Emprunts	405	2 561	0	0	0	0
024	Produits de cession	1	0	0	0	0	0
021	Virement section fonctionnement	0	0	0	0	509	0
TOTAL RESSOURCES	TOTAL	963	3 130	271	846	1107	443

IX – LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

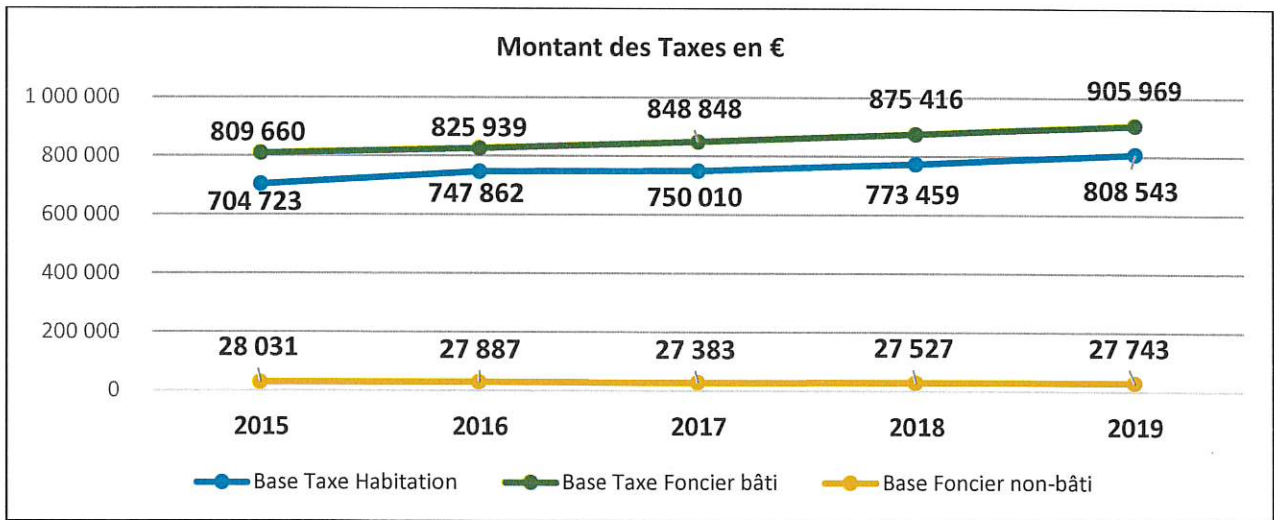
Capacité d'autofinancement	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de l'exercice	371 591	113 000	43 452	56 926	217 327
Dotation aux amortissements et provisions	62 299	56 708	153 505	104 936	123 237
CAF brute	433 890	169 708	196 957	161 862	340 564
Remboursement des dettes bancaires	253 259	155 442	261 226	226 562	225 846
CAF NETTE	180 631	14 266	-64 669	-64 700	114 718



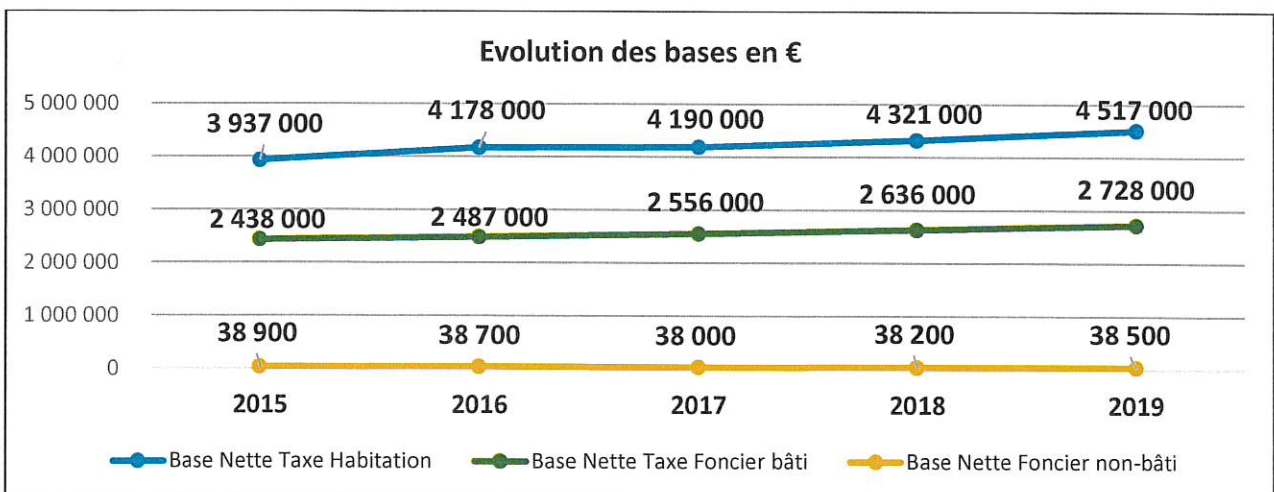
X – LES TAXES (Habitation – Foncier bâti – Foncier non-bâti)

TAUX IMPOSITIONS (Identiques depuis 2013)	
Taxe Habitation	17,90 %
Taxe Foncier bâti	33,21 %
Taxe Foncier non-bâti	72,06 %

	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe Habitation	704 723	747 862	750 010	773 459	808 543
Taxe Foncier bâti	809 660	825 939	848 848	875 416	905 969
Taxe Foncier non-bâti	28 031	27 887	27 383	27 527	27 743

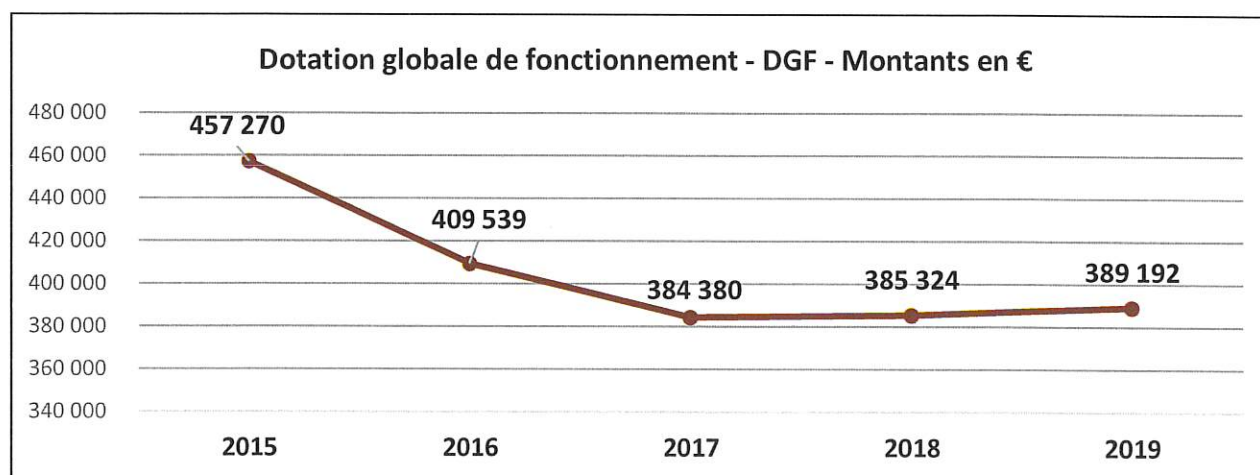


Base des Taxes	2015	2016	2017	2018	2019
Base Nette Taxe Habitation	3 937 000	4 178 000	4 190 000	4 321 000	4 517 000
Base Nette Taxe Foncier bâti	2 438 000	2 487 000	2 556 000	2 636 000	2 728 000
Base Nette Taxe Foncier non-bâti	38 900	38 700	38 000	38 200	38 500



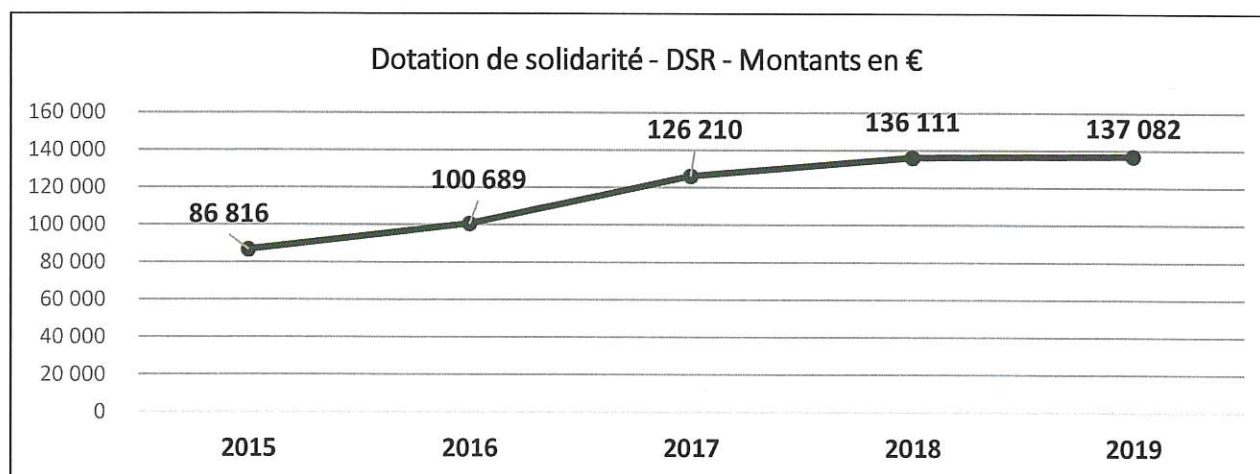
XI – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement - DGF	2015	2016	2017	2018	2019
Montant en Euros	457 270	409 539	384 380	385 324	389 192
DGF simulation + 2% par an	549 572	560 564	571 775	583 210	594 874
Différentiel	92 302	151 025	187 395	197 886	205 682
TOTAL GÉNÉRAL				660 731	866 413

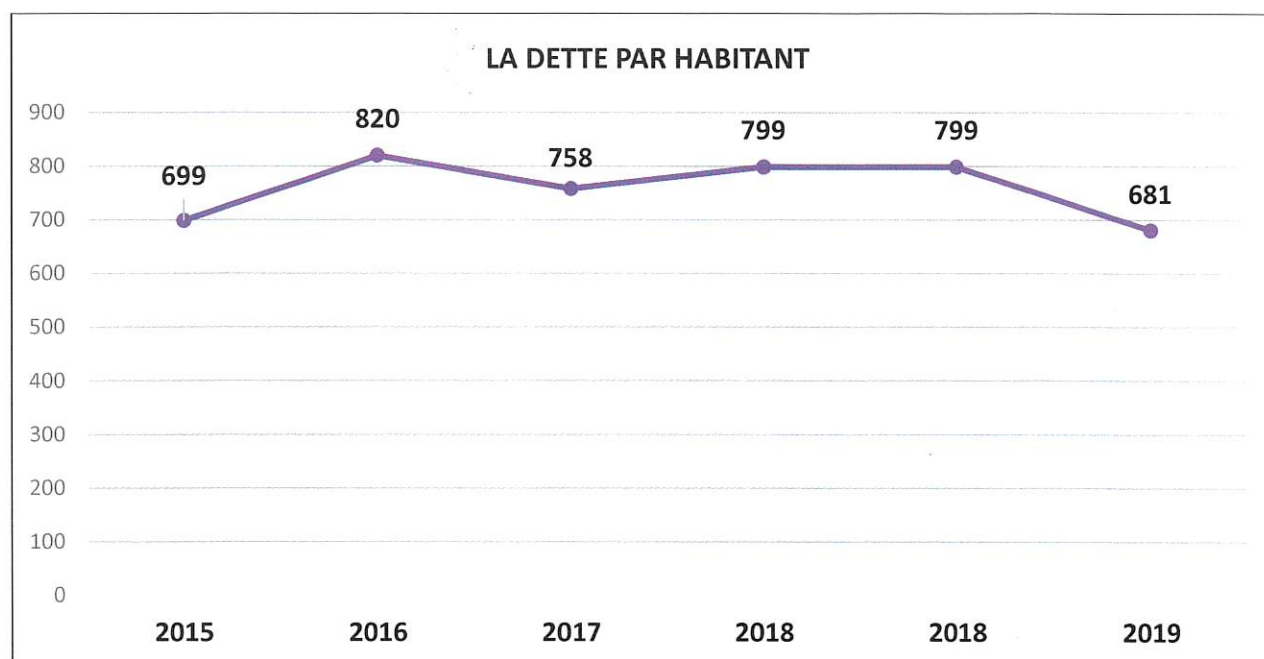


XI – LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dotation de solidarité - DSR	2015	2016	2017	2018	2019
Montant en Euros	86 816	100 689	126 210	136 111	137 082



XII – LA DETTE PAR HABITANT



XIII – LES PROJETS

- La réalisation d'une salle multi-activités en extension du gymnase
- Le remplacement progressif de la totalité du réseau d'éclairage public, relamping privilégiant l'éclairage LED moins consommateur d'énergie
- Continuer de faire face à la crise sanitaire en protégeant les populations vulnérables et en maintenant les activités communales et commerciales.

XIV – LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2020

TYPE INVESTISSEMENT	MONTANT en K€
Agrandissement gymnase	352
Remplacement total du réseau d'éclairage public (1 ^{ère} tranche annuelle)	60
Matériel service technique et minibus	39